

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Dunières (pôle des associations),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Paul GRANGE)

Nombre de membres :
En exercice : **24**
Présents : **16**
Ayant pris part au vote :
(vote public) : **21**
○ Pour : **21**
○ Contre : **0**
○ Abstention : **0**
○ Blanc : **0**
○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel et Mmes MARCON Catherine, MOUNIER Emeline, MEYNET Isabelle, DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline.

Excusé : M. GOUY Pascal.

Absents : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoir : M. PEYRARD Nicolas donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.
M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à M. SANTY Jean-Pierre,
Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à Mme MOUNIER Emeline,
M. MOUNIER Lucien donne pouvoir à M. SABY François-Régis,
M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.

Date de convocation :
Le 5 juillet 2023

Date d'affichage :
Le 5 juillet 2023

DELIBERATION N° :
DC/2023-07-10/04

OBJET DE LA SEANCE :
**Via Fluvia – véloroute entre
Loire & Rhône**

**Auberge d'Oumey
(Raucoules) – Avenant
marché de travaux (lot 3)**

M. JURY, Vice-Président, rappelle la délibération n° DC/2021-09-20/03 en date du 20 septembre 2021 approuvant le projet de réhabiliter l'auberge d'Oumey à Raucoules, située sur l'aire d'accueil de la Via Fluvia, ainsi que la délibération n° DC/2022-09-05/04 en date du 5 septembre 2022 attribuant les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Il explique que les travaux de maçonnerie (lot 3) ont dû évoluer suite à des découvertes après la démolition (présence d'une source dans la cave) et l'entreprise CHARRA a adapté son offre initiale induisant un avenant de 6 015.76 euros HT (nouveaux travaux par rapport au marché initial).

M. JURY présente alors l'avenant n°1 présenté par l'entreprise CHARRA (43220 Riotord), titulaire du lot 3 (maçonnerie), incluant les éléments suivants :

- Montant du marché initial : 232 356.36 € HT
- Montant de l'avenant présenté : 6 015.76 € HT
- Montant du nouveau marché : 238 372.12 € HT

M. JURY propose au Communautaire de se positionner sur ce dossier.

AR Prefecture

043-244300307-20230710-DC2023071004-DE
Reçu le 11/07/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'avenant n°1 au lot 3 présenté concernant la démolition liée à la réhabilitation de l'auberge d'Oumey à Raucoules,
- autorise M. le Président à signer l'avenant susmentionné et toutes les pièces s'y rapportant :

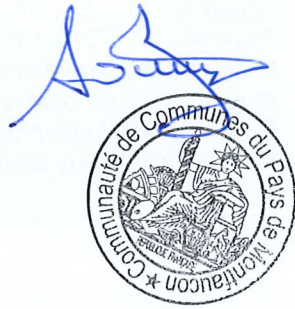
Lot 3 : maçonnerie - entreprise CHARRA

- Montant du marché initial : 232 356.36 € HT
- Avenant 1 : 6 015.76 € HT
- Montant total du marché : 238 372.12 € HT

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Jean-Paul GRANGE,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20230710-DC2023071004-DE
Reçu le 11/07/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le